

Extrait du Université Populaire de Toulouse

<http://universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article1333>

Communiqué de l'association SMT et du SMG, le 11 mai 2018

- Université Populaire de Toulouse - Thématiques - Travail -

Date de mise en ligne : dimanche 13 mai 2018



Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Par une décision en date du 4 mai 2018, le médecin du travail Karine Djémil vient d'être condamnée à 6 mois d'interdiction d'exercice dont trois fermes, en appel par la chambre disciplinaire nationale de l'ordre des médecins, pour avoir donné des soins médicaux à plusieurs femmes harcelées sexuellement du fait de leur travail. Son exercice médical clinique compréhensif vis-à-vis des victimes, trop peu fréquent aujourd'hui, est très durement sanctionné, alors que ses pairs lui reconnaissent ici une pratique exemplaire dont elle a rendu compte précisément lors de l'audience d'appel.

«

<!--[if !IE]><!--><!--![endif]--> <!--[if IE]><![endif]-->